

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 25/02/2020

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

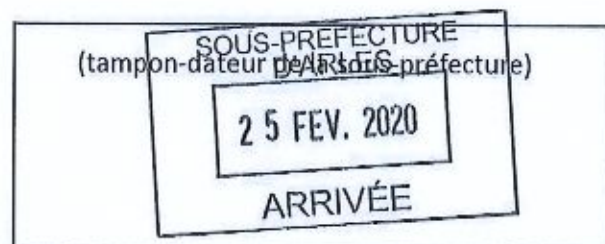
DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2020

2020.021 : COMMUNICATION CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE – DEMANDE DE FINANCEMENT ADEME	
<p>Nombre d'élus en exercice : 24 sièges</p> <p><u>Suffrages :</u> 15 présents dont 3 suppléants Absents : 12 Procurations : 3 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Convocation du 14.02.2020</p>	<p><u>Etaient présents :</u> ACCM : Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant) ; CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant) ; TPA : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant),</p> <p><u>Etaient excusés :</u> ACCM : Madame Nora MEBAREK, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Dominique TEIXIER, CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION, TPA : Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Max GILLES,</p> <p><u>Avaient donné procuration :</u> Monsieur Bernard DUPONT à Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Jean MANGION à Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Jean-Claude MARTARELLO à Monsieur Christian CHASSON</p>

Fait à Arles le 25 février 2020

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :




Considérant le Contrat de transition Ecologique du Pays d'Arles conjointement signés par le PETR, les trois EPCI et les deux PNR's notamment aux côtés de l'état ;

Ceci étant exposé, je vous demande mes Chers collègues de bien vouloir :

- 1° - **VALIDER** le plan de financement ci-dessus mentionné ;
- 2° - **SOLLICITER ET ACCEPTER** de l'ADEME la subvention ci-dessus mentionnée ;
- 3° - **PRECISER** que les crédits en recettes et dépenses seront portés au Budget 2020 du PETR et suivants.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.


Le Président